

FARGUES DE LANGON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2020

PRESENTS : Mrs. RONCOLI Robert, Maire, GERARD Bruno, MERINO Jean Jacques, Mmes AUGÉY Sandrine, CABANNES Nathalie, DUCOS Michèle, Adjoint, Mmes DUCOS Patricia, GACHES-PEDUCASSE Anne-Marie, HILT Roxanne, MONCOT Anne-Marie, PATROUILLEAU Yolande, M. CASTAGNET Stéphane, CLAVERES Sébastien, DUCOS Xavier, LECOURT Gilles, GYSBERS Olivier, BELTRAN Philippe, Conseillers Municipaux.

ABSENTE AYANT DONNE PROCURATION : Mme MAGUY Linda, Conseillère Municipale à Mme MONCOT Anne-Marie, Conseillère Municipale

ABSENT EXCUSE : M. TAILLEUR Gabriel, Conseiller Municipal

SECRETARE DE SEANCE : Madame MONCOT Anne-Marie, Conseillère Municipale.

Monsieur Robert RONCOLI, Maire, a ouvert la séance du conseil municipal en invitant les élus à se recueillir et observer une minute de silence en hommage à la mémoire de Monsieur Yvan BERNARD, Ancien Maire-Adjoint de Fargues, décédé le 25 juillet 2020.

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 8 et 10 juillet 2020 ont été adoptés à l'unanimité des membres.

ORDRE DU JOUR

Délib. 2020-45. : Rapport d'activité 2019 - Communauté des Communes du Sud-Gironde.

Monsieur le Maire rappelle que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Le rapport d'activité 2019 de la Communauté des Communes du Sud-Gironde a été transmis à ce titre à la commune de Fargues.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté des Communes du Sud-Gironde.

Ce rapport est tenu à la disposition de la population.

Lors de sa réunion du 22 juillet dernier, le nouveau conseil communautaire du Sud-Gironde a déterminé les différentes commissions thématiques. Ces commissions sont des instances de travail chargées d'étudier et de préparer les questions soumises au conseil communautaire, afin d'organiser le travail de la Communauté de Communes dans ses

domaines de compétences. Toutes les communes, dont la nôtre ont été invitées à désigner les représentants à ces différentes commissions comme suit :

	Représentants titulaires	Représentants suppléants
<u>FINANCES</u>	CASTAGNET Stéphane, CM	MAGUY Linda, CM
<u>ECONOMIE</u>	RONCOLI Robert, Maire	DUCOS Michèle, Adjointe
<u>URBANISME/HABITAT</u>	RONCOLI Robert, Maire	GYSBERS Olivier, CM
<u>ENVIRONNEMENT</u>	GACHES-PEDUCASSE Anne-Marie, CM	MERINO Jean-Jacques, Adjoint
<u>PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE</u>	AUGEY Sandrine, Adjointe	HILT Roxanne, CM
<u>CULTURE</u>	GERARD Bruno, Adjoint	DUCOS Patricia, CM
<u>COMMUNICATION</u>	GERARD Bruno, Adjoint	
<u>ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</u>	Déléguée : CABANNES Nathalie, Adjointe	
<u>MOBILITE</u>	Déléguée : GACHES-PEDUCASSE Anne-Marie, CM	
<u>COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)</u>	Proposition commissaire CIID : BELTRAN Philippe, CM Proposition commissaire CIID : TAILLEUR Gabriel, CM	

Délib. 2020-46 : Convention triennale de partenariat avec l'Association entre Acteurs du Développement (ACAD) et la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac pour la mise en œuvre opérationnelle de la coopération décentralisée avec la commune de Moussodougou (Burkina-Faso).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-25 en date du 10 avril 2018 portant accord de partenariat avec la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac et celle de Moussodougou (Burkina-Faso) dans le cadre d'une nouvelle coopération décentralisée,

Considérant le renouvellement des exécutifs locaux et la fin de la présente convention opérationnelle qui avait été signée avec l'ACAD,

Dans le cadre de la coopération décentralisée avec les communes de Saint-Pierre-d'Aurillac et de Moussodougou (Burkina-Faso), les trois communes et en particuliers les communes françaises chargent l'association ACAD de la mise en œuvre opérationnelle des projets et du suivi des montages financiers et administratifs. La convention de partenariat en vigueur jusqu'aux élections municipales est arrivée à échéance et il est nécessaire de la renouveler afin de pouvoir mettre en œuvre les projets pour lesquels la commune a sollicité des financements notamment auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine. La triennale est construite en fonction du calendrier prévisionnel fourni notamment au Ministère des Affaires Etrangères et la nouvelle convention encadre donc la période 2019-2021.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, approuve la convention triennale de partenariat 2019-2021 avec l'ACAD et la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac pour la mise en œuvre opérationnelle du projet de coopération décentralisée avec la ville de Moussodougou (Burkina-Faso). Il autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et pièce relatifs à la présente délibération.

Délib. 2020-47 : Avis sur une installation classée soumise à autorisation – SAS

AGRIENERGIE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de la Gironde a prescrit une enquête publique du 27 Juillet 2020 au 25 Aout 2020 en Mairie d'Auros sur la demande présentée par la SAS AGRIENERGIE pour l'exploitation d'une installation de méthanisation collective (dans le secteur d'activité du traitement et de l'élimination des déchets non dangereux, tels que les déchets végétaux, et d'animaux) sis au lieu-dit « Aux Branass Sud » à Auros. Cette démarche relève de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

A cet effet, un avis d'enquête publique a été affiché le 10 Juillet 2020 devant la mairie de Fargues. Le dossier relatif à ce projet est mis à la disposition de la population.

Monsieur le Maire informe également les Elus que les Conseils Municipaux qui souhaitent donner leur avis sur cette installation classée peuvent le faire.

L'avis que le Conseil Municipal est appelé à formuler est indépendant du déroulement de l'enquête publique et ne doit pas être motivé par les résultats de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, formule un avis favorable à l'autorisation d'exploiter une installation de méthanisation collective par la SAS AGRIENERGIE sis au lieu-dit « Au Branass Sud » à Auros.

Délib. 2020-48 : Provisions pour créances douteuses.

Monsieur le Maire expose que les titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement.

Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de « créances douteuses » et dans ce cas, il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.

Dans un souci budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour « créances douteuses » (article L2321-29°, R.2321-2 et R.2321-3 du CGCT).

Monsieur le Maire indique que Madame la Trésorière a proposé de retenir une méthode progressive de provisionnement, à savoir provisionner un pourcentage croissant en fonction de l'année d'émission, comme indiqué ci-dessous :

Ancienneté de la créance	Part de provisionnement
Créances année courante	0 %
Créances émises en (n-1)	10 %
Créances émises en (n-2)	20 %
Créances émises en (n-3)	40 %
Créances antérieures	70 %

Cette méthode serait appliquée sauf pour les créances qualifiées de particulières en raison de leur montant, de leur situation de litige ou en procédure collective.

Les états de restes seront arrêtés au 31 août de chaque année afin de déterminer le volume de créances douteuses à provisionner.

La constitution des provisions ou leur ajustement par une reprise au regard de celles constituées en (n-1) seront à comptabiliser courant décembre.

Le Conseil Municipal décide de retenir la méthode progressive proposée par Madame la Trésorière et de provisionner la somme de 1.571,84 € pour l'année 2020 telle que calculée par Madame la Trésorière selon le document en annexe.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 au compte 6817.

Délib. 2020-49 : Délibération modificative n°2 – budget communal

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire un virement de crédits comme suit sur le budget communal :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	1 571,84 €	
TOTAL D 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	1 571,84 €	
D6817 – Dot. Aux provisions déprec. Actifs		1 571,84 €
TOTAL D 68 – Dotations aux provisions		1 571,84 €

QUESTIONS DIVERSES

1) - Suivi du dossier des loyers de la MAM (Maison d'Assistants Maternelles) :

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la MAM « Les Jolies Couleurs » a pris possession du local communal « multiservices » au Bourg depuis le mois de septembre 2019 avec la signature d'un bail commercial. Conformément aux termes de ce bail, cette Association a bénéficié de la gratuité des loyers pour la réalisation de leurs travaux de mise en conformité jusqu'au 30 avril 2020.

Au cours de la séance du Conseil Municipal du 8 Juillet 2020, les élus ont évoqué le non-paiement des loyers des mois de mai 2020 à juillet 2020 ainsi que de la caution d'un mois de loyer pour lesquels le Conseil Municipal avait demandé la mise en paiement de cette dette. La Trésorerie a émis un titre de paiement de la totalité des indus ce qui a amené les responsables de la MAM à demander un rendez-vous avec Monsieur le Maire, Robert RONCOLI, et les Adjointes Mesdames AUGÉY Sandrine et DUCOS Michèle afin de demander une faveur financière à la municipalité au vu de la situation liée à la crise sanitaire du Coronavirus et du retard des travaux dû à un dégât des eaux sur le parquet flottant du local qui ont retardé le début de leur activité.

Après débat et consultation de l'ensemble du Conseil Municipal, il est demandé à ce que le solde de l'impayé soit les trois mois de loyers -de mai 2020 à juillet 2020- soit réglé.

2) - Dossier concernant l'étude pré-opérationnelle pour la construction de l'école maternelle – mise en place du COPIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'étude pré-opérationnel concernant la construction d'une école maternelle, une demande de convention d'Aménagement d'Ecole a été déposée auprès des services du Conseil Départemental. Dans le cadre de cette convention il est nécessaire de mettre en place un Comité de Pilotage (COPIL) pour le suivi de cette étude pré-opérationnelle qui comprendra trois phases : diagnostic, orientations et fiches actions qui permettront l'instruction et le suivi de ce dossier. Ce COPIL rassemblera l'ensemble des partenaires désignés par le Conseil Départemental pour la réalisation des travaux, mais également les élus suivants :

Sont nommés Chefs de Projet : Mrs CLAVERES Sébastien et GYSBERS Olivier

Coordinateurs : Mr RONCOLI Robert, Mmes AUGÉY Sandrine et DUCOS Michèle

Communication : M. GERARD Bruno

Mme TOULORGE Véronique, Directrice de l'école

Mme MALLIE Carole, comptable et référent des affaires scolaires

Le conseil municipal valide la constitution des membres ce COPIL.

La première réunion du COPIL « élus » se tiendra le mardi 8 septembre à 11 heures afin de présenter, en interne, la mise en œuvre de ce projet.

3) – Compte-rendu de la rentrée scolaire

Madame DUCOS Michèle, Maire-Adjoint déléguée fait le bilan de la rentrée scolaire. La commission scolaire avait souhaité programmer une visite de l'école le samedi 29 août entre 10h et 12h pour les parents et les enfants. En effet, suite à la fermeture du bâtiment de la maternelle et afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur (l'école n'est plus accessible aux parents d'élèves), les élus ont accueilli les parents venus nombreux pour visiter l'agencement des nouvelles classes de maternelle et, les enfants présents, ont pu prendre connaissance de leur environnement ainsi que des mesures sanitaires applicables.

L'organisation a en effet été revue afin d'accueillir au mieux les élèves dès la rentrée scolaire. Un Algeco supplémentaire pour la classe des petites sections maternelle (avec deux modules sanitaires adaptés) a été installé pendant l'été. La démolition de l'ancienne école maternelle sera réalisée pendant les vacances de « Toussaint ». La garderie se tiendra dans la cour et dans le réfectoire, suivant la météo, car la salle de garderie est désormais utilisée comme salle de classe pour les GS/CP. L'isolation phonique ainsi que les aménagements nécessaires à l'accueil d'une salle de classe ont été réalisés durant l'été pour un meilleur confort des élèves et de l'enseignante.

La rentrée scolaire des enseignants a eu lieu le lundi 31 août.

La rentrée des élèves s'est très bien passée le lendemain, mardi 1^{er} Septembre. L'école accueille 179 Elèves, 123 en classe Élémentaire et 56 en Maternelle.

Pour le restaurant scolaire également, des investissements ont été réalisés, à savoir l'acquisition d'une éplucheuse de pomme de terre professionnelle.

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui se sont impliqués durant l'été afin que les enfants, enseignants et agents puissent rentrer dans des locaux scolaires conformes et agréables.

4) – Compte-rendu des réunions du personnel communal

Madame PATROUILLEAU Yolande, Conseillère Municipale déléguée fait le compte-rendu de la Commission du personnel communal qui s'est réunie le 27 août dernier en présence de tous les nouveaux élus de cette commission et des agents de tous les services. Les élus délégués se sont présentés ainsi que les agents communaux. Le nouveau protocole sanitaire à mettre en œuvre dès la rentrée scolaire 2020-2021 a été présenté et distribué aux agents.

Monsieur le Maire remercie les agents de l'école et des services techniques pour leur travail accompli, leur implication et leur réactivité pendant les vacances d'été, concernant le déménagement de la maternelle, l'installation du nouveau modulaire (classe PS/MS) et la mise en place du dortoir pour la sieste des enfants de la maternelle qui dormiront dans la Maison des Associations.

Madame AUGÉY Sandrine, Maire-Adjoint responsable de la commission du personnel communal, présente l'organisation du travail pour les agents à compter de la rentrée scolaire avec les nouveaux locaux (Algeco) et le protocole sanitaire lié au Coronavirus, et les informe des dispositions prises par la commission (élus).

5) - Informations abribus Calay et Stade

Monsieur le Maire fait part aux élus de la demande qu'il a faite auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour le déplacement de l'abribus scolaire situé au lieu-dit « Rousseau ». En effet, afin d'améliorer la sécurité des enfants, cet abri-voyageur va être déplacé vers le parking du stade municipal, ce qui permettra d'éloigner cet arrêt du croisement du RD8 et de la Route du Stade. Après accord des services de Centre Routier Départemental, l'attribution d'un nouvel abribus aux normes réglementaires par le Conseil Régional a été validée.

Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que l'abri-voyageur du lieu-dit « Calay » a été brûlé début août dernier. Le site a été nettoyé et sécurisé pour accueillir les collégiens dès la rentrée en attendant d'avoir les autorisations de conformité nécessaires pour qu'une solution pérenne soit trouvée. Les parents des élèves concernés ont été avertis de cette situation.

6) - Informations école multisports

Monsieur le Maire présente le projet qu'un administré propose à la municipalité pour une découverte d'activités sportives à l'attention des enfants de l'école.

La Commission sport/animation se propose de recevoir cet administré afin d'étudier ce dossier.

7) - Compte rendu de la commission Environnement

Madame GACHES-PEDUCASSE Annie, Conseillère Municipale déléguée fait le compte-rendu de la réunion de la commission environnement qui s'est tenue le 24 août dernier et au cours de laquelle il a été proposé des alternatives pour un fonctionnement des services municipaux conformes au développement durable.

8) -C.C.A.S.

Madame CABANNES Nathalie, Maire-Adjoint responsable du Centre Communal d'Action Sociale de Fargues propose de réunir le CCAS le vendredi 25 septembre à la mairie afin de présenter ses nouveaux membres nommés, les actions menées, le budget et les perspectives à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.